

BOÎTE À OUTILS
COVID-19
PRÉPARATION
ET INTERVENTION
DANS LES LIEUX DE DÉTENTION



COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

BOÎTE À OUTILS



Introduction

L'épidémie de coronavirus qui a débuté fin 2019 (COVID-19) a évolué rapidement et globalement. Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une urgence de santé publique de portée internationale et le 11 mars 2020, une pandémie indiquant la propagation mondiale d'une nouvelle maladie.

La lutte contre COVID-19 nécessite une préparation et une réponse adaptées, en particulier dans les lieux de détention (prisons). Le personnel pénitentiaire joue un rôle crucial en contribuant à l'effort de prévention de la propagation de la maladie, en promouvant des environnements pénitentiaires plus sûrs et en répondant aux épidémies de manière opportune et efficace.

Objet du dossier d'information

Les informations contenues dans ce dossier sont destinées à aider les administrateurs et le personnel des prisons. Il a été élaboré pour garantir la sécurité du personnel, des détenus et du public dans le cadre des efforts visant à empêcher l'entrée de COVID-19 dans la prison et à en atténuer l'impact en cas d'épidémie. Le dossier fournit des outils de communication avec des informations et des visuels clairs et concis.

Dans ce contexte, la **PREVENTION** est essentielle. Tous les efforts doivent être faits pour maintenir le COVID-19 hors des prisons. Les mesures préventives entraîneront très probablement des perturbations importantes dans les routines ordinaires des prisons et obligeront l'administration à prendre des décisions difficiles qui pourraient restreindre ou limiter les opérations et les activités des prisons. Répondre à une épidémie de COVID-19 une fois que le virus s'est propagé dans la prison est un défi important, en particulier dans des conditions de surpopulation. Tous les efforts doivent être faits pour éviter cette situation - conformément aux politiques et dispositions pertinentes et en accord avec les normes des droits de l'homme dans les prisons et en les faisant respecter.

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

BOÎTE À OUTILS



Les prisons surpeuplées, exigües et insalubres présentent des risques importants de propagation rapide du COVID-19 parmi les détenus et le personnel. La décongestion des prisons et la réduction de la population carcérale doivent donc être une priorité. À cet égard, veuillez envoyer un courriel à jcs-dpo@un.org, pour obtenir le "Guide sur la décongestion des prisons dans les missions des Nations Unies" élaboré par le Service de la justice et des affaires pénitentiaires du Bureau de l'État de droit et des institutions de sécurité, Département des opérations de paix.

Comment utiliser ce dossier d'information

Ce dossier d'information s'appuie sur différentes sources, notamment le document de l'Organisation mondiale de la santé intitulé "Préparation, prévention et contrôle de la COVID-19 dans les prisons et autres lieux de détention - Orientations provisoires" et le document des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis intitulé "Interim Guidance on Management of Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) in Correctional and Detention Facilities".

Les informations présentées dans ce dossier adaptent les orientations détaillées ci-dessus en un matériel pratique et prêt à l'emploi. Elles ne sont pas exhaustives et peuvent être adaptées à votre contexte particulier. Pour obtenir des informations ou des orientations supplémentaires, veuillez-vous référer aux documents de référence mentionnés ci-dessus ou aux orientations concernant votre région.

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

BOÎTE À OUTILS



Avertissement

La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation du matériel incombe au lecteur. En aucun cas, ni le Département des opérations de paix des Nations Unies (UNDPO) ni l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ne peuvent être tenus responsables des dommages résultant de son utilisation.

Ce dossier d'information a été élaboré par le Service de la justice et de l'administration pénitentiaire (JCS) du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, du Département des opérations de paix des Nations Unies et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), en collaboration avec le Service suédois des prisons et de la probation, et en consultation avec les composantes Justice et administration pénitentiaire des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies, du PNUD et de l'ONUDC. Le JCS tient à remercier tout particulièrement Health Through Walls, l'Association internationale des services pénitentiaires et des prisons, Penal Reform International et le Groupe des amis de l'administration pénitentiaire pour leurs conseils spécialisés sur les questions de santé et d'administration dans les prisons.

La préparation est cruciale pour une gestion efficace des crises. Nous recommandons vivement d'utiliser ces informations et les outils de communication suggérés pour informer le personnel pénitentiaire sur la manière de réagir à COVID-19. Envisagez de réaliser plusieurs briefings, de discuter de divers scénarios COVID-19 afin de vous assurer que tous les membres du personnel ont une bonne compréhension des mesures à prendre pour prévenir et répondre à COVID-19 dans votre (vos) prison(s).

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

BOÎTE À OUTILS



	Support	Titre	Public	Use
1	Liste de contrôle	Liste de contrôle	Administration / Gestion du personnel	Planification de la préparation de l'administration pénitentiaire
2	Affiche	Information générale sur le virus	Tout	Placés dans divers endroits de la prison
3	Affiche	Mesures de précaution de base	Tout	Placés dans divers endroits de la prison
4	Carte de poche	Note pour le personnel pénitentiaire	Personnel pénitentiaire	Partagé avec le personnel pénitentiaire
5	Affiche	Note pour les détenus 1&2	Prisonniers	Placés dans les endroits accessibles aux prisonniers
6	Briefing / Affiche	Note pour les visiteurs	Visiteurs	Placées à l'entrée principale et dans la zone de visite
7	Note d'information	Communiquer avec le personnel pénitentiaire	Administration / Gestion du personnel	Partagé avec l'administration pénitentiaire
8	Note d'information	Communiquer avec les détenus	Personnel pénitentiaire	Partagé lors du briefing des employés et diffusé dans les aires communes du personnel
9	Liste de contrôle	Répondre et gérer les cas	Administration / Gestion du personnel	Partagé lors du briefing des employés et diffusé dans les aires communes du personnel

La mise en page est adaptée à tout papier de format ISO (A4, A3, A2). Les images et le texte ont été séparés afin que la mise en page puisse être adaptée en fonction des besoins. Pour imprimer, exportez les fichiers au format PDF ou PNG et envoyez-les à l'imprimante. Pour une impression sans bordure, l'image peut être mise à l'échelle pour s'adapter à la zone imprimable et être découpée le long des bords.

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

LISTE DE CONTRÔLE



ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

- Communiquez avec le directeur général des prisons/commissaire aux prisons et rassemblez toutes les informations disponibles pour gérer la pandémie du COVID-19.
- Communiquez avec le ministère de la santé ou l'équivalent, ou le représentant local de l'OMS et obtenez des informations sur :
 - Directives COVID-19;
 - Exigences en matière de rapports;
 - Options de soutien possibles à la prison (tests de dépistage, PPE pour le personnel, salles d'isolement médical pour les prisonniers présentant des symptômes de COVID-19).
- Discutez avec les fournisseurs de la continuité ou des achats en vrac de nourriture, d'eau, de médicaments, de savons/désinfectants et d'autres fournitures nécessaires.
- Préparez des informations sur votre population carcérale :
 - Identifiez les détenus à risque avec ou sans conditions médicales sous-jacentes (c'est-à-dire les femmes enceintes, les parents détenus avec enfants, les prisonniers diabétiques, asthmatiques ou obèses, les détenus qui souffrent de tuberculose, d'immunosuppression ou de malnutrition sévère). Considérez également les personnes âgées qui sont à risque de complications graves si elles sont infectées par le COVID-19;

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

LISTE DE CONTRÔLE



- Discutez avec le ministère de la justice ou d'autres autorités compétentes qui peuvent prendre des initiatives de décongestion des prisons. Les critères de mise en liberté doivent être déterminés par les autorités judiciaires compétentes (c'est-à-dire les détenus à risque, les détenus sans papier ou ayant des pièces inappropriées/incomplètes ; les personnes purgeant une peine pour des infractions mineures/non violentes ; les personnes ayant moins de 6 à 12 mois restant pour leur peine).
 - Discutez de la réduction du nombre de nouvelles admissions avec les autorités compétentes chargées de l'application de la loi.
 - Selon votre autorité, préparez une liste et envisagez la libération anticipée ou temporaire de certains prisonniers ou catégories spécifiées de prisonniers.
- Établissez deux registres d'urgence distincts :
- Enregistrement d'entrée/sortie pour toutes les personnes entrantes et sortantes de la prison (y compris le personnel pénitentiaire / visiteurs / vendeurs / prestataires de services). Ces informations seront précieuses pour la recherche éventuelle de la maladie;
 - Registre d'observation pour l'enregistrement des prisonniers montrant des symptômes du COVID-19 et l'identification des prisonniers qui ont été en contact étroit avec ces prisonniers. Mettez à jour au moins deux fois (ouverture et fermeture) chaque jour. Incluez les catégories suivantes :
 - Aucun symptôme suspecté;
 - Symptômes;
 - Infection confirmée (si possible).
- (Un exemple de registre est fourni à la fin de la liste)

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

LISTE DE CONTRÔLE



- Discutez des plans visant à gérer les troubles des prisonniers et les incidents de sécurité dans les prisons, y compris les émeutes à grande échelle et les tentatives d'évasion. Envisagez d'établir des contacts avec la police locale ou les forces de sécurité pour obtenir un soutien possible.

INFRASTRUCTURE ET ENTRETIEN

- Mettez en place un processus et un espace pour filtrer toutes les personnes entrant dans votre prison. Les stations de contrôle doivent se trouver devant l'entrée de la prison. Toute personne (personnel/visiteurs/vendeurs/prestataires de services) présentant des symptômes de COVID-19 ou qui ayant été en contact avec un cas confirmé ou suspect de COVID-19 **ne doit PAS être AUTORISÉE à ENTRER dans la prison.**
- Établissez des stations de lavage obligatoire des mains pour le personnel, les prisonniers et les visiteurs à l'entrée et dans toute la prison pour permettre un lavage régulier du visage et des mains
- Identifiez un emplacement afin d'isoler les prisonniers présentant des symptômes de COVID-19. L'emplacement devrait être dans un bâtiment séparé, à l'intérieur de la prison. Si cet espace n'est pas disponible dans les bâtiments existants, envisagez des solutions temporaires telles que de grandes tentes situées à l'écart des zones régulièrement fréquentées par les prisonniers.
- Établissez une zone de quatorzaine (14 jours) pour toutes les nouvelles admissions. S'ils ne présentent aucun symptôme de COVID-19 après les 14 jours, vous les transférez dans la population carcérale.

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

LISTE DE CONTRÔLE



- Élaborez une procédure d'urgence pour gérer les prisonniers montrant des symptômes du COVID-19. Cette procédure pourra inclure les éléments d'accès au PPE, la fourniture de masques de protection aux prisonniers et d'escorte de prisonniers jusqu'à une zone d'isolement désignée. Le personnel pénitentiaire doit être au courant de cette procédure et être informé / formé sur ladite procédure.

- Augmentez la fréquence du régime de nettoyage à l'intérieur de l'établissement :

- Désinfectez les surfaces et les objets fréquemment touchés, en particulier dans les zones communes;
- Désinfectez également les objets/surfaces qui ne sont pas habituellement nettoyés (par exemple portes/barres téléphone portable, poignées de porte, interrupteurs, robinets, comptoirs, toilettes, poignées de toilettes, équipement de loisirs, kiosques, couvertures et vêtements).

- Assurez une bonne ventilation en éliminant les obstacles à la circulation de l'air à travers les fenêtres, les grilles, les clôtures et les portes.

PERSONNEL PÉNITENTIAIRE

- Dialoguez avec le personnel pénitentiaire sur les procédures de prévention et de gestion du COVID-19 qui auront temporairement un impact sur les activités carcérales.
- Veillez à ce que le personnel pénitentiaire ait toutes les informations nécessaires / bien comprendre les procédures de prévention et de gestion du COVID-19.

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

LISTE DE CONTRÔLE



- Filtrez tout le personnel avant qu'il n'entre dans la prison. NE PAS LAISSER ENTRER un membre du personnel si ce dernier montre des symptômes de COVID-19.
 - Si un membre du personnel a été en contact avec une personne infectée par le COVID-19 ou avec des symptômes connexes, envisagez de lui confier des tâches sans contact ou contact limité avec les prisonniers et/ou d'autres membres du personnel pendant une période de 14 jours (c'est-à-dire patrouille externe ou rondes).
 - Encouragez le personnel à être observateur et à dialoguer avec les prisonniers. Recherchez les prisonniers présentant des symptômes du COVID-19 et soyez vigilant sur tout comportement suspect inhabituel de prisonnier en raison de mouvements et d'activités restreints.
- Minimisez le déplacement de votre personnel parmi les prisonniers sans compromettre l'objectif de sécurité et de soins du service :
- Affectez le personnel à un groupe spécifique de prisonniers durant leur faction afin de limiter la propagation possible de la maladie. Ne faites pas de rotations systématiques;
 - Limitez le nombre de contacts directs avec les prisonniers. Demandez au personnel d'observer et de communiquer avec les prisonniers à distance (dans les rondes, derrière les clôtures/portes/grillages);
 - Déterminez un nombre limité d'employés à travailler dans votre service d'isolement. Fournissez la PPE nécessaire;
 - Modifiez les tâches du personnel appartenant à des groupes à risque (critères de santé similaires) et limitez les contacts avec les prisonniers et les autres membres du personnel.

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

LISTE DE CONTRÔLE



- Préparez-vous à la restriction de personnel:
 - Informez le personnel sur les raisons importantes et légitimes à ne pas venir s'il présente des symptômes du COVID-19, et mettez en place des procédures afin que le personnel puisse être payé et ne soit pas pénalisé par d'autres moyens pour absentéisme;
 - Déterminez le nombre minimal d'employés dont vous avez besoin pour gérer votre prison. Ayez un plan d'urgence pour faire appel à d'autres personnes en uniforme pour qu'elles viennent temporairement résorber la pénurie massive de votre personnel (police, militaire, paramilitaires et assimilés);
 - S'il est acceptable dans votre contexte, envisagez de former des prisonniers afin d'aider temporairement pour les soins et le soutien d'autres groupes de prisonniers;
- Préparez-vous aux troubles des détenus / émeutes (en raison des limitations restrictions imposées).
- Préparez et formez le personnel sur la façon d'utiliser le PPE.

DÉTENUS

- Informez les détenus sur le COVID-19 et sur les difficultés à venir (y compris les visites).
- Mettez l'accent sur l'importance de protéger la santé du personnel, des prisonniers et de la communauté.

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

LISTE DE CONTRÔLE



- Montrez et expliquez aux détenus les affiches d'information. Vérifiez que les détenus comprennent parfaitement le contenu.
- Encouragez les détenus à signaler tout symptôme de COVID-19 à un membre du personnel pour la santé et le bien-être de tous.
- Considérez la possibilité de réduire le nombre de prisonniers par groupe, essayez de réduire le mouvement des prisonniers et évitez que les prisonniers de différents groupes se mélangent (surtout les prisonniers à risqué). Ceci pourrait engendrer la reorganisation:
 - Les activités de réhabilitation / formation professionnelle / travail;
 - Services religieux;
 - Activités récréatives;
 - Mouvements de prisonniers (internes/externes);
 - Réorganisation des temps de promenade en plein air / limitation des mélanges de différents groupes.

VISITEURS (Y COMPRIS LES FOURNISSEURS/ PRESTATAIRES DE SERVICES)

- Informez les visiteurs sur le COVID-19 concernant les visites en prison. Assurez-vous qu'ils voient et comprennent les affiches d'information.
- Envisagez la limitation des visites physiques et trouvez d'autres moyens de communication avec les visiteurs, les prestataires de services, etc.

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

LISTE DE CONTRÔLE



- Fournissez l'accès à des visites virtuelles/téléphoniques. Si vous passez à des visites virtuelles/téléphoniques, désinfectez régulièrement l'équipement de communication.
- Si les visiteurs apportent de la nourriture, des vêtements ou des médicaments aux détenus, assurez-vous qu'il existe un processus sécurisé pour accepter, désinfecter, si possible et distribuer aux prisonniers.
- Si les visites sont toujours autorisées, mettez en place des processus de dépistage. REFUSEZ l'accès à la prison à toute personne présentant des symptômes de COVID-19 ou refusant d'être dépistée, ou ayant été en contact avec un cas diagnostiqué positif au COVID-19.
- Communiquez avec les visiteurs et découragez les contacts physiques /visites dans l'intérêt de leur propre santé et celle des membres de leur famille et de la communauté.
- Installez une station de lavage pour les visiteurs à l'entrée et à la sortie de la prison et fournissez si possible des masques de protection pour le visage.
- Veiller à ce que l'espace de visite permette une distanciation suffisante (2 mètres) entre les prisonniers et les visiteurs.
- Utilisez le registre d'urgence COVID-19 distinct recommandé pour suivre toutes les personnes entrantes et sortantes de la prison.

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

LISTE DE CONTRÔLE



ÉQUIPEMENTS / FOURNITURES

- Listez les équipements/ nécessaires pour contenir le COVID-19 (voir ci-dessous).
- Augmentez vos approvisionnements en nourriture, en eau et en médicaments.
- Identifiez les fournisseurs d'équipement/chaines d'approvisionnement, achat en vrac et faites des stocks si possible.
- Prévoyez des équipements de protection spécifiques pour les zones sensibles (réception, installations médicales, cuisine, buanderie etc.).
- Envisagez d'utiliser l'enceinte carcérale pour produire des masques et autres équipements utiles. Si possible, envisagez de faire du gel hydroalcoolique pour les mains, contenant au moins 60 % d'alcool (lorsque cela est permis en raison des restrictions de sécurité)

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

LISTE DE CONTRÔLE



FOURNITURES NÉCESSAIRES POUR ÉVITER LA PROPAGATION COVID-19

Fournitures de la PPE suggérées :



Masques de protection faciale (voir ci-dessous pour plus de détails);



Protection des yeux;



Gants médicaux jetables;



Tabliers jetables / combinaisons de protection d'une seule pièce.

Autres fournitures pour les besoins quotidiens de l'enceinte carcérale, telles que:



Tissus/serviettes;



Savon liquide lorsque c'est possible / si utilisation pain de savon, assurez-vous qu'il n'irrite pas la peau pour ne pas décourager le lavage fréquent des mains;



Nécessaires jetables pour séchage des mains (essuie-tout);



Désinfectants pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool (lorsqu'il est permis en raison des restrictions de sécurité);



Nécessaires de nettoyage, Eau de Javel, désinfectant;



Gants et bottes de nettoyage;



Équipement pour désinfecter les zones (comme les pulvérisateurs portatifs - à utiliser uniquement si les prisonniers ne sont PAS présents);



Sacs mortuaires ou similaires (grands sacs poubelles en plastique lourd).

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

LISTE DE CONTRÔLE



Mots sur les masques de protection

Les masques N-95 ou FFP2 sont recommandés pour le personnel en première ligne, c'est-à-dire au contact direct avec les prisonniers ou suspects d'avoir contracté le COVID-19. Ce type de masque, lorsqu'il est installé correctement autour du visage, réduit la probabilité de respirer les gouttelettes d'une personne contagieuse.

Les masques de type chirurgical doivent être portés par la personne atteinte de la maladie ou des symptômes du COVID-19. Ces masques permettent de retenir les gouttelettes qu'une personne infectée pourrait expulser.

Compte tenu de la pénurie mondiale de masques, des solutions de rechange pourraient être envisagées, mais probablement moins efficaces. Des masques de construction ou des masques faits maison en tissu ou en bandanas pourraient être confectionnés et produits par l'établissement carcéral.

COVID-19

NOTE POUR LE PERSONNEL PÉNITENTIAIRE

PRÉPARATION
ET INTERVENTION
DANS LES LIEUX DE DÉTENTION



- Communiquez avec les agents pénitentiaires et les prisonniers en utilisant la voix, donnez des indications verbales à distance au lieu d'utiliser le contact physique. Expliquez en montrant / démontrant.
- Augmentez la vigilance, observez, et interagissez avec les prisonniers afin d'obtenir des informations sur de possibles symptômes de maladie et de signes de troubles parmi les prisonniers.
- Enregistrez et rendez compte de tous les symptômes possibles de maladie chez le personnel de prison et chez les prisonniers.
- Limitez le contact direct avec les prisonniers si possible, faites des fouilles visuelles sur les prisonniers à faible à risque.
- Etablissez une communication verbale et par langage corporel pour les escortes à faible risque.
- Ne vous approchez pas ou ne vous tenez pas directement devant les prisonniers, réduisez le risque que les prisonniers toussent ou respirent directement sur vous.
- Faites le comptage des prisonniers à distance.
- Si vous devez traiter ou contrôler physiquement les prisonniers, portez des gants, des lunettes de protection et le masque si possible, ou lavez-vous les mains avant et immédiatement après si aucun gant n'est disponible.
- N'effectuez pas de fouilles de zone sans gant. Si aucun gant n'est disponible, limitez les aires de toucher et assurez-vous de vous laver les mains avant et immédiatement après la fouille.

COVID-19 | NOTE POUR PRÉPARATION LE PERSONNEL ET INTERVENTION PÉNITENTIAIRE DANS LES LIEUX DE DÉTENTION



- Assurez-vous d'une distanciation d'au moins deux (2) mètres entre vous et les prisonniers lors des entrevues, de l'assistante psychosociale, de l'admission ou de la remise des prisonniers. Si vous êtes dans un bureau, utilisez le bureau et les chaises pour créer de la distance entre vous.
- Nettoyez votre équipement plusieurs fois par jour avec du désinfectant - si disponible (y compris la radio, le téléphone, les menottes, les clés de menottes, etc.).
- Si possible, changez vos vêtements et vos chaussures avant de rentrer chez vous.
- Faites des rappels à vos agents pénitentiaires sur la vulnérabilité spéciale des prisonniers, ainsi que leurs devoirs quant aux soins et aux opérations à effectuer en accord avec les droits humains.

COVID-19 | COMMUNIQUER PRÉPARATION AVEC LE PERSONNEL ET INTERVENTION PÉNITENTIAIRE DANS LES LIEUX DE DÉTENTION



MESSAGE

- COVID-19 est un virus potentiellement mortel qui doit être pris au sérieux.
- L'administration pénitentiaire fait tout son possible pour protéger le personnel, les détenus et la communauté.
- Si vous présentez des symptômes du virus (fièvre, écoulement nasal, toux, essoufflement - inconfort ou fatigue), ne venez pas au travail mais contactez le directeur de la prison ou son représentant. Mettez-vous personnellement en quarantaine pendant 14 jours pour protéger votre famille, vos collègues et la population carcérale.
Appelez un centre de santé / infirmière / médecin si possible.
- Les routines ordinaires dans la prison vont temporairement changer. Les mesures restrictives (interdiction de mouvement, capacité limitée de socialisation en groupes, visites limitées / annulées) peuvent provoquer de la frustration et de l'anxiété chez les détenus. Communiquez et expliquez que des mesures restrictives (telles que des visites réduites ou annulées) sont mises en place pour les protéger ainsi que les membres de leur famille.
- Surveillez la population carcérale, identifiez s'il y a des troubles, des protestations agressives ou autres quelconques comportements violents et les signaler immédiatement.
- La sûreté et la sécurité sont primordiales pendant cette période; cependant, cela est mieux réalisé en communiquant avec les détenus, en respectant leur dignité et en comprenant leur frustration pendant cette période.

COVID-19 | COMMUNIQUER PRÉPARATION AVEC LE PERSONNEL ET INTERVENTION PÉNITENTIAIRE DANS LES LIEUX DE DÉTENTION



COMMENT TRANSFÉRER LE MESSAGE

- Dévoilez l'information, y compris les mesures prises, le plus rapidement et le plus précisément possible.
- Ne minimisez pas ou n'exagérez pas le niveau de risque.
- Soyez plus apte à partager plus d'informations, pas moins, pour ne pas donner aux gens l'impression de penser que quelque chose d'important est caché.
- Identifiez les pires scénarios.
- Faites savoir à votre personnel que vous comprenez leurs préoccupations et que vous mettez tout en œuvre pour les résoudre.
- En tant que directeur / administrateur de prison, vous êtes exposé aux mêmes risques que le personnel pénitentiaire et les détenus. Profitez-en pour adopter un comportement approprié:
 - Restez calme;
 - Reconnaissez la gravité et la complexité du risque;
 - Restez fort et constant;
 - Encouragez et faites preuve d'altruisme, d'espoir et de détermination;
 - Démontrez un comportement exemplaire en suivant les conseils et les réglementations, en vous lavant les mains, en vous protégeant et en protégeant votre personnel et les détenus.

COVID-19

**PRÉPARATION
ET INTERVENTION**
DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

**COMMUNIQUER AVEC
LES PRISONNIERS**



MESSAGE

- Le COVID-19 est un virus grave qui doit être pris au sérieux.
- L'administration pénitentiaire fait tout son possible pour vous protéger.
- Les mesures sont temporaires. Plus nous nous conformons aux instructions dispensées par l'administration pénitentiaire, plus la situation sera résolue rapidement.
- Si vous présentez des symptômes du virus (fièvre, toux, essoufflement, etc.), contactez le personnel de la prison et suivez les instructions.
- Les routines ordinaires de la prison changeront temporairement afin de protéger tout le monde contre ce virus d'entrer dans la prison et d'avoir des conséquences néfastes sur vous. Demandez au personnel pénitentiaire ce qui a changé.

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

COMMUNIQUER AVEC LES PRISONNIERS



COMMENT TRANSFÉRER LE MESSAGE

- Utilisez des messages simples et cohérents.
- Ne rassurez pas trop.
- Ne mentez pas et ne soyez pas malhonnête.
- Traitez les détenus avec dignité et respect. Considérez leur situation vulnérable.
- Soyez un modèle. En tant que personnel pénitentiaire, vous êtes exposé aux mêmes risques que les détenus. Profitez-en pour adopter un comportement approprié:
 - Restez calme;
 - Reconnaissez la gravité et la complexité du risque;
 - Restez fort et constant;
 - Encouragez et faites preuve d'altruisme, d'espoir et de détermination;
 - Faites preuve d'un comportement exemplaire en suivant les conseils et les réglementations, en se lavant les mains et en se protégeant soi-même et les prisonniers.

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

RÉPONDRE ET GÉRER LES CAS



- Dès qu'une personne développe des symptômes du COVID-19, elle doit porter un masque facial et doit être immédiatement placée en isolement dans un espace séparé des autres individus ou de préférence dans un bâtiment à l'intérieur de la prison.
- Si vous avez un espace réduit au sein de la prison, vous empêchant de déplacer les prisonniers, considérez la possibilité de contacter un centre de santé à proximité, ou l'achat de tentes que vous pouvez dresser dans la cour de récréation.
- Procédez si possible à l'isolement préventif des contacts avérés (selon la catégorisation de COVID-19).
- Minimisez le nombre d'agents pénitentiaire en contact avec les prisonniers infectés, en particulier ceux appartenant au groupe des personnes à risque.
- Désinfectez soigneusement la cellule de la personne suspectée ou confirmée d'avoir contracté le COVID-19.
- Réduisez au strict minimum le mouvement des individus en isolement pour le COVID-19 en dehors de l'espace qui leur est dédié.
- Assurez-vous que la personne porte toujours une protection faciale en dehors de l'espace médical d'isolement, et chaque fois qu'une autre personne entre dans cet espace. Les masques doivent être changés au moins une fois par jour, et s'ils sont visiblement souillés ou mouillés.

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

RÉPONDRE ET GÉRER LES CAS

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION



- Pendant l'isolement, la personne concernée doit être sous observation médicale au moins deux fois par jour, y compris la prise de température et la recherche de symptômes d'infection au COVID-19.
 - Les infrastructures pénitentiaires doivent permettre de placer les cas suspects du COVID-19 individuellement en isolement médical. Le groupage doit être pratiqué uniquement en dernier ressort.
 - En cas de groupage, tentez de séparer les cas testés positifs des cas suspects (présentant des symptômes). S'assurer que tous les prisonniers portent des masques et respectent la distanciation de deux (2) mètres entre eux.
 - Des agents pénitentiaires doivent être désignés pour contrôler exclusivement ces personnes dans la mesure du possible. Ils doivent être prioritaires pour l'usage de la PPE.
 - Des détenus placés en isolement médical doivent avoir accès à la nourriture appropriée, aux toilettes et aux autres nécessités.
- Maintenez l'isolement médical jusqu'à ce que les critères suivants soient remplis :
- Pour des personnes testées afin de déterminer si elles sont toujours contagieuses:
 - La personne ne souffre plus de fièvre depuis les dernières 72 heures, sans avoir pris de médicament ayant réduit le niveau fièvre, ET
 - D'autres symptômes de la personne se sont améliorés (par exemple la toux et les difficultés respiratoires) ET
 - La personne a été testée négative pour au moins deux prélèvements effectués sur les dernières 24h à part.

COVID-19

PRÉPARATION ET INTERVENTION

RÉPONDRE ET GÉRER LES CAS

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION



- Pour des personnes n'ayant pas été testées afin de déterminer si elles sont contagieuses:
 - La personne ne souffre plus de fièvre depuis les dernières 72 heures, sans avoir pris de médicament ayant réduit le niveau fièvre, ET
 - D'autres symptômes de la personne se sont améliorés (par exemple la toux et les difficultés respiratoires) ET
 - Plus de sept (7) jours sont passés après l'apparition des premiers symptômes.

- Si un prisonnier ayant contracté le COVID-19 est relâché pendant qu'il était en isolement médical, il faut contacter les services de santé publique pour arranger son transport sécurisé et la continuité des soins médicaux ainsi que l'isolement médical conformément au plan de remise en liberté.

S'il y a décès parmi les détenus:

- Un cadavre est probablement un vecteur pour le COVID-19 pendant plusieurs jours;
- Mettez le cadavre dans un sac mortuaire ou dans un sac plastique lourd ou dans un rouleau de plastique;
- Utilisez une salle frigorifique comme une morgue temporaire;
- S'il n'y a plus aucune option possible, faites l'incinération, dans un délai de 12 heures, dans la mesure possible en accord avec les vœux et protocoles religieux du défunt ou de sa famille;
- Enregistrez, avec des photos si possible, et rendez compte du décès aux autorités appropriées, et suivez la procédure de décès en détention.

BOÎTE À OUTILS
COVID-19
PRÉPARATION
ET INTERVENTION
DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

Service de justice et services correctionnels
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité
Département des opérations de paix des Nations Unies
dpo-jcs@un.org

Division pour la paix
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
ptp@unitar.org

#KnowledgeToLead

